



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

protection

Question écrite n° 121200

Texte de la question

M. Pierre Lasbordes attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur le vol et le recel d'objets d'art, en particulier religieux, dont fait le l'objet notre pays. Si la France, de par la densité de son patrimoine, constitue une cible de choix, pour les voleurs, le trafic d'oeuvre et d'objets d'art s'effectue bien souvent à nos frontières, en Belgique ou en Hollande, ces pays ne disposant pas d'une législation suffisamment adaptée pour en réprimer le recel. Aussi, il lui demande, après lui avoir rappelé la législation en vigueur dans notre pays, de bien vouloir lui communiquer les informations concernant la réalité des trafics d'oeuvre et d'objets d'art en France et le remercie des mesures qu'il entend prendre pour favoriser au niveau européen une harmonisation des procédures et de la législation.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Lasbordes](#)

Circonscription : Essonne (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121200

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mars 2007, page 3058